



## Déclaration de la délégation CGT

### **GROUPE DE TRAVAIL ISSU DE LA CPC FRET SUR LES CONDUCTEURS DE LOCOTRACTEURS DU 29 AVRIL 2009**

Monsieur le Président,

Lors de la CPC Fret du 22 octobre 2008, la Fédération CGT des cheminots avait indiqué son opposition à votre projet de transfert d'activité des conducteurs de manœuvre TA vers les conducteurs de locotracteurs. Cette opposition est toujours d'actualité.

Les deux premiers groupes de travail ont démontré que votre seul objectif est de faire avaliser coûte que coûte ces expérimentations par les organisations syndicales, la CGT ne vous servira pas d'alibi pour détruire le dictionnaire des filières et organiser en interne un dumping social de la filière traction.

En effet, vous avez fait le choix de fabriquer quelques volontaires sous la pression pour mettre en œuvre votre projet. Ce choix délibéré de votre part n'a qu'un seul et unique objectif : le passage en force. Le dialogue social avec les représentants du personnel n'est là que pour l'habillage.

L'exemple de la forte mobilisation des agents des sites de Cerbère et de Perpignan démontre que les groupes de travail ne respectent pas leurs engagements. Le maintien des CRLO+ sur ce site était subordonné aux discussions locales. Celles-ci ont été verrouillées par la Direction Nationale Fret.

Ce conflit est bien la preuve que votre seul objectif est de mettre en œuvre votre politique sans tenir compte ni de la réglementation en vigueur, ni du dialogue social au sein des groupes de travail.

Aujourd'hui, au sein de la filière traction, il faut 120 jours environ pour former un conducteur en conformité avec l'arrêté d'aptitude.

Avec le dossier CRLO+, il faudra 62 jours pour former un conducteur qui, selon la Direction, remplit les conditions de l'arrêté d'aptitude.

Ce projet introduit donc bien une inégalité de traitement pour des agents qui, sur le terrain, vont effectuer un travail similaire. Que ce soit pour la formation, la rémunération, le déroulement de carrière, l'âge de départ à la retraite, la diversité des tâches effectuées, un conducteur de locotracteur ne sera jamais en position d'égalité avec un conducteur de manœuvre TA. C'est en cela que votre projet n'est pas anodin car il crée un précédent dans les garanties statutaires des cheminots.

La CGT réaffirme que l'évolution et l'enrichissement des métiers, pour les agents de manœuvre et les conducteurs, sont possibles en respectant le cadre réglementaire de la SNCF. Depuis toujours, la filière conduite a été alimentée par des agents issus des autres filières. Le fait d'avoir une expérience conduite, comme l'ont les conducteurs de locotracteurs, de draine ou les agents du service logistique de la fonction matériel, est un plus pour intégrer efficacement une formation TA. Choisir une voie non réglementaire pour arriver à vos fins démontre que vous avez d'autres objectifs qu'une prétendue promotion sociale pour les CRLO.

La fédération CGT des cheminots n'est pas opposée à aborder l'évolution du métier de CRLO, mais à la condition qu'elle s'inscrive dans une négociation globale des métiers de la conduite incluant l'ensemble des conducteurs.

Vous l'aurez compris, la CGT ne participera pas à ce groupe de travail tant que vous ne prendrez pas en compte notre demande de création d'un nouveau métier conduite qui rassemblerait l'ensemble des conducteurs SNCF dans une même filière, comportant plusieurs qualifications, répondant à des niveaux de complexité différents dans les tâches de conduite.

Il est hors de question que notre fédération s'inscrive dans la démarche de dumping social par activité que vous tentez de mettre en œuvre par l'intermédiaire de ces pseudos expérimentations, qui sont de fait des changements d'organisation du travail puisque vous n'envisagez pas la possibilité de retour en arrière sur ces sites.

Montreuil, le 29 avril 2009.